



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Paris pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement
professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
MAINTENANCE SUR SYSTEMES D'AERONEFS

Epreuve ponctuelle EP3 : PRATIQUE DE MAINTENANCE

1. Enoncé :

Le candidat, après avoir tiré au sort un sujet réalisable par le centre d'examen et figurant sur une liste spécifique à l'établissement, devra, à partir d'un dossier technique, d'une carte de travail et/ou d'un document constructeur, effectuer, dans les règles de l'art, les opérations suivantes.

2. Travail demandé :

2.1 Structure (sous épreuve A) :

a. Effectuer la dépose d'un élément de structure (*trappe, porte de visite, plaque...*) qui permet d'accéder à une zone de travail.

* Lors de cette opération, le candidat pourra avoir à effectuer l'extraction d'une vis, le perçage d'un rivet ...

b. Effectuer une réparation sur l'élément déposé ou sur le support.

* Remplacement de rivets, de prisonniers ...

2.2 Dépose, repose, réglage, essai (sous épreuve B) :

a. Effectuer la dépose / repose d'un équipement.

* Equipement électrique, hydraulique, pneumatique ou moteur.

b. A l'issue de la repose, effectuer le réglage, l'essai de l'équipement ou du système.

c. Effectuer la repose de l'élément de structure réparé en 2.1.b

2.3 Rendre compte :

Rédiger un compte-rendu pour l'ensemble des opérations effectuées durant la durée de l'épreuve.

CAP Maintenance sur Systèmes d'Aéronefs	Code : 50 25304	Session 2009	SUJET
Epreuve: EP3 – Pratique de maintenance	Durée : 8 heures	Coefficient : 8	Page 1/1